

GURCY-LE-CHATEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nadine VILLIERS, Maire.

Etaient présents :

M.M. VILLIERS Nadine, BARTHE Christiane, MOULIN Gérard, CHENE Christine, PROTIN Jean-Luc, APPERT Viviane, WYSOCKI Danièle, LICHTLEUCHTER Jennifer, VOGEL Philippe

Etaient représentés :

OFFREDI Cyril

Etaient Absents :

M.M. PAROULT Pascal, DE RYCKE Monique, BESIGOT Mickaël.

Formant la majorité des membres en exercice

Madame BARTHE Christiane a été élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire explique qu'en raison des départs liés aux vacances de Noël, le conseil se réunit ce jeudi.

DELIBERATION 2019-40 : DISSOLUTION DU BUDGET EAU ET INTEGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SERVICE EAU DANS LE BUDGET COMMUNE
--

Madame Le Maire explique que dans le cadre du transfert de la compétence EAU à la communauté de communes Bassée Montois, la commune a l'obligation légale de dissoudre le budget EAU au 31 décembre 2019 et d'intégrer l'actif et le passif du budget concerné au budget de la commune afin de pouvoir transférer ensuite l'ensemble à la communauté de communes Bassée Montois.

Le conseil convient que le processus de transfert de la compétence EAU en est à sa dernière étape, qu'il s'est exprimé au moment adéquat contre le transfert au 1^{er} janvier 2020 et qu'il n'y a, à ce stade plus matière à choix, et vote à l'unanimité la délibération présentée.

DELIBERATION

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République
Vu la prise de compétence « eau » de la communauté de communes Bassée Montois au 1^{er} janvier 2020
Vu la délibération en date du 2 juillet 2019 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de commune Bassée Montois a demandé l'adhésion au syndicat S2e77 et l'extension du périmètre d'intervention du S2e77 sur l'ensemble du périmètre de la CCBM.
Vu la délibération du S2e77 en date du 8 juillet 2019 approuvant l'extension de périmètre sur la totalité du périmètre de la CCBM,

Considérant qu'il y a lieu de prendre une délibération pour dissoudre le budget « EAU » de la commune afin de le réintégrer au budget principal de la commune,

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

APPROUVE la dissolution du Budget annexe « eau »

APPROUVE l'intégration des comptes d'actif et de passif de la totalité du service d'eau dans le budget principal de la commune par le comptable public

DIT que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement seront repris aux lignes 001 et 002 du budget principal

AUTORISE le Maire à signer les procès-verbaux et conventions de mise à disposition, entre la commune et la Communauté de communes Bassée Montois, de l'actif et du passif du service eau

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

DELIBERATION 2019-.. : Adhésion au groupement de commande de Prestation modulable d'Aide à la Dénomination et à la Numérotation des voies

Madame Le Maire explique que dans le cadre de l'implantation de la fibre, la définition des adresses de la commune par un numéro et une voie unique ainsi que leur recensement sur la plate-forme numérique nationale « Guichet Adresse » sont devenus nécessaires. Cette procédure permet ainsi une géolocalisation précise de chaque lieu, utile pour l'intervention des secours.

La Poste propose une prestation payante de conseil et de service permettant une gestion externalisée du fichier Guichet Adresse, et ce, dans le cadre d'un groupement de commande réservé aux communes membres de la communauté de communes Bassée-Montois.

Le conseil décide à l'unanimité de reporter le vote de la délibération dans l'attente d'informations complémentaires sur le fonctionnement du Guichet Adresse et la possibilité de le renseigner sans faire appel à un prestataire.

DELIBERATION 2019-41 : TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2020

Madame Le Maire rappelle que l'adhésion au SDESM permet de déléguer les travaux nécessaires à l'éclairage public pour l'année à venir. Après un passage en commune, le SDESM propose un programme de travaux comprenant 10 interventions possibles parmi lesquelles la demande du conseil de rajouter deux points lumineux sur poteaux existants dans la rue Berlioz où de nouvelles constructions se sont implantées.

Ce programme a été soumis à la commission travaux et Madame Le Maire donne au Conseil les conclusions de la commission, à savoir, le rajout des points lumineux de la rue Berlioz et le changement de l'armoire N°1 rue Gounod pour un montant global de 7 498€ TTC.

Un conseiller s'interroge sur le coût élevé de ces travaux, Madame Le Maire détaille les différents devis et précise le montant des subventions déjà déduites des devis pour ces changements. Madame Le Maire précise que le changement de l'armoire n°1 a été retenu après une visite sur site où la vétusté des gaines a été constatée.

Le conseil s'accorde sur le fait que les conclusions de la commission travaux a pris en compte la sécurité des habitants et que les autres travaux proposés par le SDESM ne répondent pas à un caractère d'urgence.

DELIBERATION

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Considérant que la commune de GURCY LE CHATEL est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant la création de deux points lumineux sur réseau aérien existant, rue BERLIOZ.
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant le remplacement de l'armoire d'éclairage public « ARMOIRE 1 » et le déplacement sur poteau béton, réseau aérien.
Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant Projet Sommaire à 2 001 € TTC pour la création des deux points lumineux et 5 497€ TTC pour le remplacement de l'armoire n°1.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux.

- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

INFORMATIONS DIVERSES :

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil redéfinit l'amplitude horaire de l'éclairage public nécessaire à la sécurité des administrés dans un souci d'économie et d'écologie.

Un conseiller propose de tenir compte des premiers passages de cars pour le matin. Un conseiller évoque la possibilité de baisser l'intensité des points lumineux. Madame Le Maire en convient mais précise que le coût à l'achat de ce type de lampe est onéreux. Le conseil propose de se renseigner auprès des communes environnantes ayant déjà fait ce genre d'investissement et d'organiser une visite au showroom du SDESM où plusieurs modèles de lampes écoresponsables sont exposés. Un conseiller évoque un risque d'agression plus élevé avec un éclairage plus limité.

Le Conseil décide de démarrer l'éclairage public 15 minutes avant le passage du premier car et de l'éteindre à 23h30.

TRAVAUX

Les travaux affectés au budget de l'eau sont quasiment terminés, il ne reste que les caches dans le local du château d'eau. Madame le Maire explique que pour les travaux d'enrobage de la rue Gounod, il était moins onéreux pour la commune de goudronner les parties privatives concernées que de poser les bordurettes techniquement indispensables sur la séparation parcelles publiques/parcelles privées.

RENOVATION DU BATIMENT PASCAL

Madame le Maire informe le conseil que la subvention de 242 000€ dans le cadre du programme DSIL a été arrêté par la préfecture.

FETE DE NOEL

Les enfants ont apprécié l'après-midi et ont remercié l'ensemble des communes du RPI par le biais d'un mot en souhaitant qu'il soit publié dans le prochain bulletin communal.

BULLETIN COMMUNAL

Madame le Maire propose une édition pour ce début d'année avec une information sur le transfert de la compétence EAU.

REPAS DES ANCIENS

Le conseil choisit la date du samedi 25 janvier dans les locaux du SDIS, la salle polyvalente étant louée.

VŒUX DU MAIRE

Madame le Maire informe le conseil que les vœux de cette année auront lieu le 11 janvier.

SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Madame le Maire demande au conseil quels aménagements concernant la sécurité des administrés pourraient être envisagés dans le cadre de la subvention « amendes de police 2020 ». Le conseil débat sur le cas du trottoir trop étroit de la rue Edison à la rue Ampère empruntés par les enfants et les parents sur le chemin de l'école. Afin d'évaluer la solution la plus adaptée entre plots, barrières, élargissement ou pistes cyclables, le conseil décide d'une visite sur site. Madame le Maire rappelle que la demande de subvention est à déposer avant le 31 janvier. Un conseiller évoque aussi la possibilité de radar pédagogique rue Ampère et à l'entrée de Chalautre afin de limiter la vitesse des véhicules. Un conseiller propose d'instaurer une zone 30 rue Lamartine. Le conseil convient de concentrer les travaux de sécurité sur l'élargissement du trottoir de la rue Edison pour le programme 2020.

RUE SALMAIN

Madame le Maire lit au conseil un courrier des riverains de la rue Salmain demandant un goudronnage sur la partie terminale de cette rue. Le conseil en prend note pour le prochain programme de travaux.

La séance est levée à 22 heures 38.

SIGNATURES	
Madame VILLIERS Nadine	
Madame BARTHE Christiane	
Monsieur MOULIN Gérard	
Madame CHENE Christine	
Monsieur PROTIN Jean-Luc	
Madame APPERT Viviane	
Monsieur VOGEL Philippe	
Madame LICHTLEUCHTER Jennifer	
Monsieur BESIGOT Mickaël	ABSENT
Monsieur OFFREDI Cyril	Représenté par Madame Villiers Nadine
Madame WYSOCKI Danielle	
Monsieur PARAUULT Pascal	ABSENT
Madame DE RYCKE Monique	ABSENTE

OBJET DES DELIBERATIONS		
N°		
Année	Ordre	
2019	40	DISSOLUTION DU BUDGET EAU ET INTEGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SERVICE EAU DANS LE BUDGET COMMUNE
2019	41	TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2020